



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP WGFA No. 2/06 Add. 5

23 novembre 2006

Original : anglais

F

Groupe de travail sur
l'avenir de l'Accord
22 – 24 janvier 2007
Londres, Angleterre

**Avenir de l'Accord :
Propositions préliminaires**

**Section V :
Domaines de travail nouveaux et élargis**

Introduction

Le présent document contient les projets d'Articles ci-après concernant les domaines de travail nouveaux et élargis :

CHAPITRE XI – INFORMATION, ÉTUDES ET RECHERCHES

Article 29	Information
Article 30	Certificats d'origine*
Article 31	Études et recherches
Nouvel Article 31 A)	Diffusion de l'information – Observatoire du café
Article 34	Promotion

NOUVEAU CHAPITRE – OUTILS FINANCIERS DESTINÉS AUX PRODUCTEURS DE CAFÉ

Nouvel Article Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

NOUVEAU CHAPITRE – TRAVAUX SUR LES PROJETS

Nouvel Article	Activités de l'Organisation en matière de projets
Nouvel Article	Examen et approbation des activités des projets
Nouvel Article	Suivi et diffusion de l'information

PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES D'ARTICLES/ DOMAINES DE TRAVAIL NOUVEAUX

Mesure à prendre

Le Groupe de travail est invité à examiner ce document.

* Les articles pour lesquels aucun changement n'a été proposé sont marqués d'un astérisque.

CHAPITRE XI – RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES INFORMATION, ÉTUDES ET RECHERCHES [USA]

ARTICLE 29

Renseignements statistiques Information [USA]

Observations : *Les États-Unis ont proposé de réviser le paragraphe 1 a) et de supprimer le paragraphe 3). Le Nigéria a proposé de modifier le paragraphe 4). Plusieurs Membres ont souligné la nécessité de renforcer le domaine des données statistiques et de fournir une assistance technique. Le Honduras propose de préciser dans l'Accord les responsabilités du Directeur exécutif et du Secrétariat et insiste sur la nécessité d'une assistance technique directe pour renforcer les institutions chargées des statistiques et mettre en place des accords et une coopération stratégiques. Le Japon a proposé que l'OIC analyse plus en détail les données statistiques et prévoie l'offre et la demande mondiales de café.*

- 1) L'Organisation sert de centre pour recueillir, échanger et publier :
 - a) Des renseignements statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation du café dans le monde, **y compris des renseignements sur la production, la consommation, le commerce et les prix des cafés de spécialité et des produits contenant du café** ; et [USA]
 - b) Dans la mesure où elle le juge approprié, des renseignements techniques sur la culture, le traitement et l'utilisation du café.
- 2) Le Conseil peut demander aux Membres de lui donner, en matière de café, les renseignements qu'il juge nécessaires à son activité, notamment des rapports statistiques périodiques sur la production, les tendances de la production, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution, la consommation, les stocks, les prix et l'imposition, mais il ne rend public aucun renseignement qui permettrait d'identifier les opérations d'individus ou de firmes qui produisent, traitent ou écoulent du café. Les Membres, autant que faire se peut, communiquent sous une forme aussi détaillée, précise et opportune que possible les renseignements demandés.
- ~~3) Le Conseil institue un système de prix indicatifs capable de permettre la publication d'un prix indicatif quotidien composé qui soit le véritable reflet des conditions du marché.~~
[USA]
- 4) Si un Membre ne donne pas ou a peine à donner dans un délai normal les renseignements, statistiques ou autres, dont le Conseil a besoin pour la bonne marche de l'Organisation, le Conseil peut exiger du Membre en question qu'il explique les raisons de ce

manquement. S'il constate qu'il faut fournir à cet égard une aide technique, le Conseil peut prendre les mesures nécessaires. **En outre, le Membre en question peut informer le Conseil des difficultés qu'il rencontre et demander une aide technique.** [NIGÉRIA]

Recommandations du CCSP :

Le CCSP souligne l'importance de la transparence du marché et d'informations précises sur qui produit quoi, où va le produit, les schémas historiques des prix et les prix à terme en temps réel. Des statistiques fiables sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sont essentielles à un équilibre de l'offre et de la demande. L'attention voulue doit être portée à la mise en place d'un programme moderne de recueil et de diffusion de statistiques fournissant et utilisant des techniques informatiques avancées, y compris un accès par l'Internet. Le programme analytique devrait inclure l'identification des tendances, y compris les tendances des marchés à créneaux.

Observations du Directeur exécutif :

La proposition de supprimer le paragraphe 3) de l'Article 29 instituant un système de prix indicatifs n'est pas expliquée. On pourra noter que le système de prix indicatifs fournit une série à long terme basée sur les prix de l'effectif et est considéré comme un outil d'analyse utile. Il n'a plus de rapport avec l'ancien système des prix des quotas.

ARTICLE 30

Certificats d'origine

Observations : *Aucune modification particulière n'a été proposée.*

- 1) Afin de faciliter le recueil de statistiques sur le commerce international du café et de vérifier les quantités de café qui ont été exportées par chaque Membre exportateur, l'Organisation institue un système de certificats d'origine qui obéit aux règles approuvées par le Conseil.
- 2) Tout le café exporté par un Membre exportateur est accompagné d'un certificat d'origine valide. Les certificats d'origine sont délivrés, conformément au règlement pertinent du Conseil, par l'organisme qualifié que ce Membre a choisi et que l'Organisation a approuvé.
- 3) Chaque Membre exportateur communique à l'Organisation le nom de l'organisme gouvernemental ou non gouvernemental qu'il a désigné pour remplir les fonctions prévues au paragraphe 2) du présent Article. L'Organisation approuve nommément un organisme non gouvernemental conformément aux règles approuvées par le Conseil.

4) Tout Membre exportateur peut, à titre exceptionnel et avec une justification appropriée, demander au Conseil d'autoriser que les données ayant trait à ses exportations de café qui figurent sur les certificats d'origine soient transmises à l'Organisation sous une forme différente.

ARTICLE 31

Études, et recherches **et rapports** [USA]

Observations : *Les États-Unis ont proposé de modifier les paragraphes 1), 2), 3) et 4)*

1) **Pour atteindre les objectifs définis à l'Article premier**, l'Organisation favorise la préparation d'études, et de recherches, **de manuels, de directives et autres documents sur des aspects pertinents du secteur du café. La portée de ces travaux peut comprendre, sans toutefois s'y limiter**, et les conditions économiques de la production et de la distribution du café, **les outils financiers potentiellement à la disposition des producteurs de café, y compris le crédit et les méthodes de gestion des risques**, l'incidence des mesures prises par les gouvernements dans les pays producteurs et dans les pays consommateurs sur la production et la consommation du café, **les liens entre le café et la santé** et la possibilité **d'élargir les marchés du** ~~d'accroître la consommation de~~ café dans ses usages traditionnels et éventuellement par de nouveaux usages, **y compris l'information sur des programmes d'étiquetage et de certification.** [USA]

2) **Le Conseil établit périodiquement un plan d'action pour guider l'élaboration d'études et de recherches et recenser les priorités. Les programmes annuels de travail approuvés par le Conseil tiennent compte des priorités recensées dans le plan d'action.** [USA]

2) 3) Afin de mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 1) du présent Article, le Conseil adopte, ~~à la deuxième session ordinaire de chaque année caféière, un projet de un~~ programme de travail annuel des études, **et de recherches et de rapports**, accompagné d'estimations concernant les ressources nécessaires, **y compris, le cas échéant, des contributions du budget administratif** ~~qui est établi par le Directeur exécutif.~~ [USA]

3) 4) **Les activités mentionnées au paragraphe 1) peuvent être menées par l'Organisation conjointement ou avec la collaboration d'autres organisations et institutions.** ~~Le Conseil peut approuver la préparation par l'Organisation d'études et de recherches à effectuer conjointement ou avec la collaboration d'autres organisations et institutions.~~ Dans ce cas, le Directeur exécutif présente au Conseil un compte détaillé des ressources nécessaires à fournir par l'Organisation ou par le partenaire ou les partenaires participant **au projet à l'activité.** [USA]

4) Les études et recherches à mener par l'Organisation en application des dispositions du présent Article sont financées à l'aide de ressources figurant dans le budget administratif, préparé conformément aux dispositions du paragraphe 1) de l'Article 24, et sont exécutées par les membres du personnel de l'Organisation et par des experts-conseils si besoin est.

Recommandations du CCSP :

Gestion des risques

L'OIC devrait avoir une approche globale de la gestion des risques comprenant la mise en place et la diffusion d'information et de programmes pertinents sur les techniques et notions de gestion des risques comme : la diversification (agricole et non agricole), la fixation des prix à terme, le financement alternatif, les contrats à long terme et les coopératives d'achat ainsi que d'autres facteurs de gestion des risques comme les taux d'intérêts, les taux de change et les conditions climatiques. Elle ne devrait pas avoir d'influence directe sur les décisions commerciales mais devrait veiller à ce que les producteurs comprennent bien les options de gestion des risques qui leur sont ouvertes. Elle devrait saisir les possibilités de collaboration avec la Banque mondiale sur l'élaboration de techniques/programmes de gestion des risques.

[Nouvel] ARTICLE 31 A)

Diffusion de l'information – Observatoire du café [USA]

Observations : *Les États-Unis ont proposé d'ajouter un nouvel Article sur l'importance d'une diffusion efficace de l'information pour le bénéfice de tous les acteurs du marché ; cette proposition est appuyée par le groupe centraméricain. La nécessité d'une meilleure couverture des tendances du marché (marchés à créneaux, cafés de spécialité etc.) a été évoquée par plusieurs délégations. Le Honduras a noté qu'il était nécessaire que les consommateurs disposent d'une information sur la qualité et l'origine du café et que les torréfacteurs informent le marché des origines des cafés. Le groupe centraméricain a également souligné l'importance des origines.*

1) Pour atteindre les objectifs du présent Accord et faciliter l'accès à l'information, l'Organisation se sert d'outils et de techniques divers pour diffuser largement l'information qui intéresse le secteur du café. [USA]

2) L'Organisation met un accent particulier sur la promotion de l'accès à l'information des petits producteurs de café. [USA]

3) Les renseignements recueillis, rassemblés, analysés et diffusés comprennent notamment :

- a) les quantités et les prix des cafés différenciés sur la base des conditions de production : conditions géographiques, programmes de “durabilité” et autres programmes de qualité ;
- b) les renseignements qui aident les producteurs, particulièrement les petits producteurs, à améliorer leurs performances financières, y compris les outils de gestion du crédit et des risques ;
- c) les enseignements tirés des projets sur le café mis en œuvre par des Membres ; et
- d) les renseignements sur la structure des marchés, les marchés à créneaux et les nouvelles tendances de la production et de la consommation aux niveaux régional et mondial. [USA]

Recommandations du CCSP :

Le CCSP a souligné les avantages considérables que le secteur du café tirerait de l'élargissement du rôle de l'OIC de centre d'échange d'information sur le café. L'OIC pourrait mettre en place une bibliothèque virtuelle de recherche et d'information sur le café, complète et accessible, associée à une base de données consultable sur le web. La “Coffee Line” de l'OIC pourrait constituer la base d'une telle bibliothèque virtuelle et devrait faire l'objet d'une évaluation pour en élargir l'utilisation et le contenu.

Observations du Directeur exécutif :

Les fonctions proposées dans l'Article 31 A) ont des incidences financières. On s'efforcera d'en chiffrer le coût en temps opportun.

ARTICLE 34

Promotion Développement des marchés [USA]

Observations : *Les États-Unis proposent de remplacer la promotion par la notion plus large de développement des marchés et de l'intégrer dans les travaux de l'OIC en révisant cet Article et en le déplaçant au Chapitre XI (Renseignements statistiques, études et recherches). Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer le rôle de l'OIC dans le développement des marchés, y compris la consommation intérieure, et d'augmenter les ressources dans ce domaine. Le groupe centraméricain et le Honduras considèrent que la santé devrait faire partie des stratégies de promotion et que la recherche et la diffusion de ses résultats devraient recevoir un soutien. Le Brésil a proposé une étude sur la viabilité d'une taxe sur la commercialisation du café pour créer un fonds du type “American Checkoff”.*

1) Les Membres reconnaissent **les avantages, tant pour les Membres exportateurs que pour les Membres importateurs, des efforts visant à développer les marchés du café, y compris ceux des Membres importateurs.** ~~la nécessité de promouvoir, d'encourager et d'augmenter la consommation de café et s'efforcent d'encourager les activités entreprises à ce titre.~~ [USA]

2) ~~Le Comité de promotion, qui est composé de tous les Membres de l'Organisation, assure la promotion de la consommation de café par des activités appropriées, notamment par~~ **Les activités de développement des marchés peuvent comprendre notamment** des campagnes d'information, des recherches et des études ayant trait à la **production et à la** consommation de café. [USA]

3) De telles activités ~~de promotion peuvent figurer dans le programme annuel de travail du Conseil et peuvent être financées~~ **peuvent figurer dans le programme annuel de travail du Conseil et peuvent être financées** ~~par des ressources qui peuvent être engagées par~~ **des contributions du budget administratif et/ou des contributions volontaires de la part** des Membres, des non membres, de diverses organisations et du secteur privé ~~au cours de réunions du Comité de promotion.~~ [USA]

4) ~~Des projets de promotion~~ **Des projets de développement des marchés peuvent également figurer parmi les activités de projets de l'Organisation mentionnées aux** ~~Articles [XX et XX] et peuvent être financés par des contributions volontaires de la part des Membres, des non membres, de diverses organisations et du secteur privé.~~ [USA]

5) ~~Le Conseil gère des comptes distincts aux fins des paragraphes 3) et 4) du présent Article.~~ [USA]

6) ~~Le Comité de promotion établit son propre règlement intérieur. Il prévoit également les réglementations qui gouvernent la participation de non membres de l'Organisation, de diverses organisations et du secteur privé à ses activités, conformément aux dispositions du présent Accord. Il fait rapport régulièrement au Conseil.~~ [USA]

Recommandations du CCSP :

Le CCSP note que la puissance économique des exploitants à long terme est tributaire de l'augmentation de la consommation du café et que les plus grandes possibilités dans ce domaine se présentent dans les pays producteurs et dans les marchés émergents où les ressources devraient être concentrées. L'OIC devrait faire fond sur ses efforts pour promouvoir l'augmentation globale de la consommation de café. Pour atteindre cet objectif, il est important de promouvoir la qualité dans chaque segment du marché de façon à accroître la satisfaction du consommateur. L'OIC devrait être active dans la promotion de l'information scientifique reposant sur des preuves solides et étayées dans les domaines de la recherche-développement, en mettant un accent particulier sur la sécurité alimentaire, la perception par le public que le café est une boisson saine et les moyens de communiquer ce message par méthodes appropriées.

Observations du Directeur exécutif :

Les révisions proposées pour l'Article 34 impliquent la suppression du Comité de promotion. Cette suppression serait logique compte tenu du fait que la composition du Comité est la même que celle du Conseil.

[Nouveau] **CHAPITRE [XX] : OUTILS FINANCIERS
DESTINÉS AUX PRODUCTEURS DE CAFÉ**

[Nouvel] **ARTICLE [XX]**

Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café [USA]

Observations : *Les États-Unis proposent que l'OIC joue un rôle pour faciliter l'accès à l'information sur le crédit et les outils de gestion des risques, dans le cadre d'un nouveau chapitre établissant un Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Le Honduras a proposé que l'OIC joue le rôle de facilitateur dans la fourniture d'information aux institutions financières sur les besoins des Membres en matière d'investissement et de conseils en politiques d'investissement dans le financement des projets concernant le café. Madagascar a proposé de créer un système de financement pour soutenir la production et le Cameroun a proposé de mettre en place des mécanismes de solidarité destinés à assurer au producteur un revenu meilleur.*

1) Le Conseil prend des dispositions pour convoquer, à intervalles appropriés et en collaboration avec d'autres organisations pertinentes, un Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (ci-après dénommé le Forum). Le Forum est composé des Membres, des représentants des organisations intergouvernementales

pertinentes, des représentants d'institutions financières, des représentants du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres participants intéressés, y compris des participants de pays non membres. [USA]

2) Les objectifs du Forum sont de faciliter les consultations sur des sujets concernant le financement dans le secteur du café, en portant une attention particulière aux besoins des petits et moyens producteurs et des communautés locales dans les régions de production de café. Les résultats des travaux du Forum sont publiés et largement diffusés, y compris par l'intermédiaire des mécanismes mis en place conformément à l'Article 31 A) (Observatoire du café). Le Conseil s'assure, avec la collaboration du Président du Forum, que le Forum contribue à la réalisation des objectifs du présent Accord. [USA]

3) Le Président du Forum est nommé par le Conseil pour une période de temps appropriée et est invité à participer aux sessions du Conseil en qualité d'observateur. Le Président du Forum n'est pas rémunéré par l'Organisation. [USA]

4) Le Forum se réunit normalement au siège de l'Organisation. Si le Conseil décide d'accepter l'invitation d'un Membre à tenir une session sur son territoire, le Forum peut également tenir sa session sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la session se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays qui accueille cette session. [USA]

5) Le Directeur exécutif invite les organisations qui participent au Forum à contribuer aux frais de convocation du Forum. Les frais supplémentaires connexes à la convocation du Forum sont inclus dans le budget administratif de l'Organisation. [USA]

6) Le Président du Forum fait rapport au Conseil sur les résultats de chaque Forum. [USA]

[Nouveau] CHAPITRE [XX] : TRAVAUX SUR LES PROJETS [USA]

[Nouvel] ARTICLE [XX]

Activités de l'Organisation en matière de projets [USA]

Observations : *Les États-Unis ont proposé d'inclure un nouveau chapitre destiné à guider les travaux de l'OIC sur les projets, y compris des critères précis d'étude des projets et des procédures détaillées d'examen, d'approbation et de mise en œuvre des projets. Le Honduras propose également d'inclure un nouveau chapitre sur les projets. Le groupe centraméricain note qu'il est nécessaire que l'OIC soit une plate-forme préparatoire pour que les projets*

puissent être rapidement mis en œuvre. L'Indonésie propose que les projets s'autofinancent ce qui réduirait les frais de préparation des projets prévus dans le budget. Madagascar note qu'il est nécessaire d'affiner la définition des critères de sélection des projets et des domaines d'intervention. La Tanzanie propose de modifier l'Accord pour rationaliser les procédures d'approbation des projets, avec un calendrier précis pour l'achèvement et la soumission des propositions de projets.

1) Les Membres et le Directeur exécutif peuvent soumettre des propositions de projets qui contribuent à la réalisation des objectifs du présent Accord et à un ou plusieurs domaines de travail prioritaires recensés dans le plan d'action approuvé par le Conseil. [USA]

2) Le Conseil fixe un calendrier et une procédure de soumission, d'évaluation, d'approbation et d'établissement des priorités des projets, ainsi que des mécanismes de financement, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, et de diffusion de leurs résultats. [USA]

[Nouvel] ARTICLE [XX]

Examen et approbation des activités des projets

1) Le Conseil établit périodiquement un plan d'action pour guider les activités des projets de l'Organisation et en recenser les priorités. Les activités des projets approuvées par le Conseil tiennent compte des priorités recensées dans le plan d'action. [USA]

2) Le Conseil crée un Comité de sélection des projets qui informe le Conseil sur les études et projets à soumettre à son approbation. Le Comité de sélection des projets est composé des représentants de quatre Membres exportateurs et de quatre Membres importateurs. [USA]

3) Le Conseil fixe des critères précis d'approbation des projets. Ces critères comprennent notamment la pertinence quant aux objectifs du présent Accord, la faisabilité technique, la rentabilité, la nécessité d'éviter toute répétition inutile d'efforts, la prise en considération des incidences écologiques et sociales, la nécessité d'intégrer les enseignements des autres projets et les avantages d'une répartition équitable des travaux entre les régions. [USA]

[Nouvel] ARTICLE [XX]

Suivi et diffusion de l'information

1) À chaque session du Conseil, le Directeur exécutif fait rapport sur l'état d'avancement de tous les projets approuvés par le Conseil, y compris les projets en attente de financement, ceux en cours de mise en œuvre ou terminés depuis la dernière session du Conseil. [USA]

2) Afin d'accroître l'utilité des projets pour tous les Membres et les autres, l'Organisation diffuse largement des renseignements sur les projets terminés et sur leurs résultats, y compris les enseignements qui en ont été tirés, conformément à l'Article 31 A). [USA]

Recommandations du CCSP :

Le CCSP propose d'adopter une approche plus stratégique pour sélectionner et approuver les projets. Des critères clairs et objectifs devraient être élaborés pour évaluer les propositions de projets. L'élaboration de tels critères doit être précédée par la définition d'un objectif stratégique général concernant les travaux des projets de l'OIC qui doivent être entrepris. Les critères doivent faire référence à la mission de l'OIC et tous les projets approuvés doivent concourir à la mission de l'Organisation, en s'efforçant d'éviter toute répétition inutile des efforts. Le CCSP peut également être une source précieuse de propositions de projets spécifiques. Le programme des projets de l'OIC serait renforcé par l'obligation de faire des rapports sur les projets pour recenser les domaines qui ont fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné. Plus important, la diffusion des résultats appréciables et leur utilisation efficace sont tributaires de la création par l'OIC d'une base de données consultable sur l'Internet, structurée par sujet et non par projet.

PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES D'ARTICLES/ DOMAINES DE TRAVAIL NOUVEAUX

En plus des propositions ci-dessus, le Kenya a proposé d'inclure un nouvel Article sur les initiatives concernant la diversification (verticale et horizontale) à l'appui de l'économie caféière. La diversification verticale raccourcirait la longue chaîne de valeur, dégagant ainsi des bénéfices plus importants pour les caféiculteurs.

Le Kenya a également proposé d'inclure une nouvelle clause ou un nouvel Article pour mettre en place un mécanisme permettant de faire face au problème de l'OTA.

La Côte d'Ivoire a noté qu'il était nécessaire d'inclure les moyens de faire face à la volatilité des prix.

Le Burundi note qu'un Accord modifié devrait clairement garantir l'égalité de tous les Membres dans le déroulement des activités. Il devrait inclure des stratégies ou des mesures précises à court terme concernant le redressement et le soutien de la production dans les pays Membres en difficulté.

Le Burundi soutient également la création d'un Fonds mondial du Café qui participerait à la réduction de l'écart du niveau des revenus entre les pays producteurs et consommateurs de café.

La Tanzanie a noté qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes pour réduire l'écart entre les prix au détail payés par les consommateurs et les prix payés aux producteurs.

Recommandations du CCSP :

Science et recherche-développement

L'OIC est dans une position unique pour devenir un centre d'excellence et de stimulation de la recherche-développement. Un programme de recherche-développement ciblé sur les domaines ci-après serait très profitable : patrimoine génétique du café, bienfaits du café pour la santé, transformation à tous les niveaux de la chaîne de valeur, gestion des déchets à tous les niveaux de la chaîne de valeur et sécurité alimentaire (y compris les questions phytosanitaires). L'OIC jouerait un rôle utile en assurant la planification coordonnée, l'évaluation des initiatives concernant la recherche-développement et en facilitant l'accès aux fonds destinés à la recherche-développement.

Favoriser l'innovation

L'OIC est en position privilégiée pour combler un vide en matière de stimulation de l'innovation au niveau mondial. L'utilité de l'OIC serait renforcée par l'élaboration de critères spécifiques et mesurables permettant de recenser les projets d'innovation pertinents qui pourraient être canalisés vers des bailleurs de fonds appropriés. L'OIC pourrait servir de vecteur pour créer des partenariats avec des universités et des groupes de réflexion. L'OIC pourrait inciter ces universités et groupes de réflexion à allouer une partie de leurs ressources à l'innovation dans le secteur du café.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le CCSP note qu'il est nécessaire que l'on mette l'accent sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la sécurité mondiale étant un objectif primordial. L'OIC peut jouer un rôle phare dans le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du café en tant qu'instance d'examen et d'élaboration de principes directeurs visant à garantir la sécurité du café en tant que produit alimentaire (y compris la protection contre les contaminations intentionnelles et non intentionnelles).

Observations du Directeur exécutif :

Les Membres souhaiteront peut-être discuter du renforcement et du développement de moyens de collaboration plus permanents entre l'OIC et les organes scientifiques comme l'ASIC, dans le contexte des discussions sur l'avenir de l'Accord.